



## LETTRE OUVERTE À MADAME LA DIRECTRICE DE LA MSPOM : NOS VOEUX POUR 2023

Madame la Directrice,

À l'issue des annonces du Ministre de la Justice, le **syndicat FO Justice** ne peut être que satisfait. **La catégorie B, tant attendue par l'ensemble de la profession, est enfin une réalité.** C'est en effet une belle reconnaissance pour le personnel de surveillance. D'autant plus qu'elle s'accompagnera d'une revalorisation indiciaire et indemnitaire.

Cependant, au niveau local et pour cette nouvelle année 2023, les agents du CP de Baie-Mahault et de la Maison d'Arrêt de Basse-Terre souhaitent vous présenter **LEURS VŒUX**. Car trop souvent nous devons supporter le lourd fardeau d'être les derniers de la Classe Pénitentiaire et les éternels oubliés de notre Administration. Les DOM viennent toujours après le reste.

En premier lieu, nous parlerons **EFFECTIF**. Avec toutes les dernières créations de services, des petits arrangements pour faire fonctionner nos établissements, il existe un grand écart entre l'Organigramme de référence et l'Organigramme appliqué. L'Organigramme de référence ne correspond en aucun cas à la réalité du terrain. **Trop souvent, des postes ont été créés sans apports supplémentaires en effectif** et il a fallu récupérer des Agents de détention pour leur ouverture.

Résultat de ce manque d'effectif, le rythme de travail des Agents est trop soutenu. **FO Justice** réclame l'ouverture d'une réflexion sur la réorganisation du rythme de travail au CP de Baie-Mahault. Le service prévisionnel est en 3/3 mais c'est le 4/2 qui est de rigueur. **FO Justice dénonce ce rappel systématique sur le 2ème RH** qui est synonyme **de fatigue supplémentaire, usure professionnelle, d'éloignement familiale et de souffrance au travail.**

**FO Justice** réitère sa demande pour un Agent de plus au PCI de Baie-Mahault. Lors de votre visite au CP en compagnie de Mr RIDEL (DAP), vous-même aviez donné votre approbation, **stipulant qu'il fallait bel et bien 2 Agents à ce poste.** Et depuis votre départ...rien. Près de deux ans déjà... Depuis trop longtemps à Basse-Terre, il n'y a pas de Surveillant à la surveillance cuisine. Ce n'est en aucun cas à l'Agent technique de surveiller les détenus classés à la cuisine. Il en est de même pour le Quartier Disciplinaire de Basse-Terre, une brigade doit être créée avec un effectif conséquent pour une meilleure prise en charge des détenus.

À l'heure où tout le monde parle des risques psycho-sociaux, il existe encore trop de souffrances au travail, **souffrances qui se taisent dans des douleurs inexprimées et indétectables.** **FO Justice** demande la mise en place d'une vraie politique de prévention avec les partenaires qui sont déjà présents sur le site.

Depuis peu, toute la Maison d'Arrêt du CP de Baie-Mahault se voit enfin dotée de douches en cellule. Mais pour **FO Justice**, il est grand temps que **ces douches soient élargies à l'ensemble du Centre Pénitentiaire.** La MAF est en chantier mais le Quartier Mineur, le SMPR et le CD peinent à les voir arriver.

Concernant les **extractions médicales**, de jour comme de nuit, il serait judicieux de prévoir une priorité dans la prise en charge et des box dédiés au CHU de Pointe-à-Pitre et au CHBT, et prévoir le même dispositif pour le futur hôpital de Perrin aux Abymes. Les Agents ne doivent plus se retrouver dans ces lieux avec des détenus menottés et/ou entravés, sachant qu'ils sont mêlés avec la population et connaissant les risques liés aux phénomènes de gangs. **Nous ne pouvons plus prendre ce risque.**

**FO Justice** dénonce avec fermeté l'absence sur notre territoire de structures spécialisées pour la prise en charge des personnes détenues souffrant de pathologies psy ou nécessitant des soins spécifiques. **FO Justice** réclame la création de structures **Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale (UHSI)** et **Unité Hospitalière Spécialement**



**Aménagée (UHSA) comme dans l'Hexagone. Nous demandons également l'ouverture de discussion pour la création aussi d'un PREJ. Les derniers événements relayés par l'OIP et les médias locaux (les conditions de prise en charge d'un tétraplégique, et il n'est pas le seul) nous donnent raisons dans notre demande.**

**FO Justice** demande à ce qu'un deuxième poste soit créé au CSL. **Le binôme** doit être une priorité. Car il n'y a aucune sécurité pour l'agent qui y travaille. **Ce dernier est éloigné de tout et livré à lui-même en cas d'incident.**

**FO Justice** demande la création aussi de l'ELSP à Basse-Terre. Et que soit revue à la hausse les effectifs pour la transformation de l'ELSP de Baie-Mahault. Avec les 3 missions essentielles (la sécurisation intérieure, la sécurisation extérieure, ainsi que les extractions médicales) les 12 Agents prévus sont insuffisants. Un effort supplémentaire doit être fait pour augmenter leur effectif.

**Quant au CD2 Nord**, le quartier différencié qui accueille nos fous furieux, rien de sérieux n'a été fait. Après plusieurs réunions de travail avec l'ancienne direction, nous nous attendions à des activités telles que des remises à niveau scolaire, des ateliers divers pour resocialiser les personnes détenues... loin de là ! Seule activité connue : un intervenant leur apprend l'art du combat !!! **Leur donner le bâton pour nous faire battre ?**

Par ailleurs, à Baie-Mahault **nous attendons toujours la création de voies carrossables** dans les chemins de ronde extérieure et intérieure. Il faut éviter que les véhicules s'embourbent en cas de fortes pluies. Lors du dernier ouragan Fiona, les relèves mirador ont dû se faire en véhicule. Et par temps de fortes pluies le problème reste le même.

**Un autre sujet important : le DAC de Baie-Mahault.** Parlons-en de ce DAC ! Un très beau projet avec de nombreuses interrogations. Qui dit agrandissement dit des centaines de détenus en plus et près d'une centaine de Surveillants. Vous avez pensé DAC **sans porter de réelles réflexions sur les services transversaux** (la cuisine, le greffe, la buanderie, le magasin, le vestiaire des détenus, le vestiaire des Surveillants, les locaux de détente en service de nuit, le parloir, les locaux administratifs...) qui seront trop petits. Mais aussi la révision des effectifs en personnel administratif et en CPIP. Ce n'est sûrement pas lors de l'ouverture de ce DAC qu'il faudra se poser ces questions. Lors de la dernière présentation, vos services (présentes en visioconférence) n'ont pas su répondre à nos interrogations légitimes et semblaient même gênés. Idem pour BT.

**Cette liste n'est pas exhaustive car bon nombre de travaux reste à effectuer** sur les deux établissements : les PCH sont dans un état de délabrement (problèmes de peinture, de moisissure et d'humidité). **FO Justice** réclame la mise à disposition de téléphones DECT pour tout le personnel dans les PIC, PCH, PCC, PCI, PEP. Les outils de communication actuel sont obsolètes et tombent souvent en panne (nos fameux ICOM). Il arrive que des agents prennent leur poste sans moyen de communiquer. **Cela est juste inconcevable et met en péril la sécurité de l'Agent.** Le parc automobile des deux établissements est vétuste, non conforme aux déplacements avec des détenus, et il est grand temps de les remplacer. Rien n'est fait pour la lutte anti-projections. **FO Justice** demande aussi le transfert des détenus condamnés à de longues peines pour libérer de la place et lutter contre la surpopulation.

Madame la Directrice, malgré toutes ces incompréhensions, malgré toutes les difficultés pour mener à bien nos missions, malgré le manque de matériels, nous aimons notre métier ! **Nous vous demandons simplement de nous donner les moyens matériels, humains et structurels pour mieux faire notre travail dans l'intérêt de tous.**

**A l'instar du discours du Garde des sceaux, montrez-nous que nous sommes réellement la 3ème Force de Sécurité de la République.**

**Travailler... c'est bien, dans de bonnes conditions... c'est mieux !**

FO Justice Guadeloupe



